

La Minute
Info

La newsletter dédiée aux élus

m

le Grand Autunois Morvan

N° 2 - le 4 décembre 2025

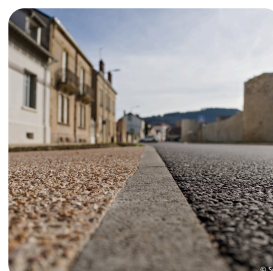
Bonjour,

Bienvenue sur La minute info, la newsletter dédiée aux élus du Grand Autunois-Morvan.

Vous trouverez dans cette lettre un petit aperçu des travaux qui ont eu lieu sur le boulevard Laureau, un point sur le PLUi qui sera voté au prochain conseil, ainsi qu'un petit mot sur la prévention hivernale.

Bonne lecture,

*Le coup
de pelle*



Dans le cadre d'une convention conclue avec la ville d'Autun, des travaux de réfection de la couche de roulement et d'embellissement ont été réalisés sur le Boulevard Laureau. Cette intervention vise à améliorer la sécurité, le confort de circulation et la durabilité de la chaussée.

€ Montant financé par la collectivité : **41 745,54 € TTC**

Ces travaux permettront de prolonger la vie de la voirie et d'assurer de meilleures conditions de déplacement pour tous les usagers.



Le 11 décembre prochain, vous serez amené à vous prononcer sur l'adoption du prochain PLUi. Le cas échéant, cela marquera le début d'une phase administrative qui dure en moyenne entre 10 mois et un an.

Vous trouverez ci-dessous le planning jusqu'à l'approbation finale.

11 décembre 2025 : arrêt du projet de PLUi en conseil communautaire

Mi-décembre 2025 - mi-mars 2026 (3 mois) : consultation des Personnes Publiques Associées, de la CDPENAF, de l'Autorité environnementales et des communes sur le projet de PLUi arrêté en Conseil communautaire

Avril - mai 2026 : examen des avis et observations

Juin ou septembre 2026 : enquête publique sur le projet de PLUi arrêté

Été ou octobre 2026 : examen des demandes faites au cours de l'enquête publique ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2026 : approbation finale du PLUi

Plus d'informations : Emmanuel Lafay, Urbanisme



Le coin juridique

Prévention hivernale : arrêtés et obligations des maires en période de neige

La période hivernale peut avoir des effets indésirables pour les communes. Les communes étant responsables des voies publiques et des trottoirs, elles doivent en assurer un entretien régulier en toute période. Un défaut d'entretien peut engager la responsabilité de la commune.

Dès lors que le défaut d'entretien normal des trottoirs cause un dommage à un usager, la commune pourra être responsable et devra indemniser l'utilisateur pour les préjudices qu'il a subis. La présence de neige non déblayée sur un trottoir peut être considérée comme un défaut d'entretien engageant la responsabilité de la commune.

Dans ce contexte, les maires peuvent, au titre de leurs pouvoirs de police administrative, prendre un arrêté qui charge les riverains ayant immédiatement accès à la voie publique du déneigement des trottoirs bordant leur domicile. En cas d'accident, ce n'est plus la responsabilité de la commune qui peut être engagée mais bien celle du riverain.

Cette possibilité existe également pour le ramassage des feuilles mortes.

A défaut de prendre un tel arrêté, la commune doit s'assurer que les trottoirs et voiries sont régulièrement entretenus, en fonction des besoins saisonniers.

Plus d'informations : Baptiste Lecomte, Juridique.



On se réunit, on avance

Sam. 6
DÉC

■ Réunion d'information PLUI -
Communes secteur Épinac
8:30 - Mairie d'Épinac

Sam. 6
DÉC

■ Réunion d'information PLUI -
Communes secteur Couches

10:30 - Saint-Émiland - Salle de la
Grange du champs de foire

Mar. 9
DÉC

■ Conseil des maires -
Intervention de la DASEN
18:30 - Parc des expositions l'Eduen

Mer. 10
DÉC

■ F3SCT
14:00 - Salle Christian Moncharmont
- CCGAM

Jeu. 11
DÉC

■ Conseil communautaire
18:00 - Parc des expositions l'Eduen

- Les élus concernés
- Les conseillers communautaires
- Toute personne intéressée
- Maires

Ateliers pratiques



Jeudi 11 Décembre

Mairie d'Anost

Permanence CAUE 71 et visite du camion Ailes sur l'adaptation de
logement

[Consulter](#)



l'eduen

PARC DES
EXPOSITIONS



Vendredi

5

Décembre

Soirée des Espoirs de l'Économie du Grand Autunois Morvan

[En savoir plus](#)



Samedi

6

Décembre

Anne Roumanoff:
Spectacle

[En savoir plus](#)

Salle Jean Genet



**JEUDI
11 DÉCEMBRE**

14H30

Spectacle de marionnettes
Jeune public 0 à 6 ans

Salle Jean Genet
Couches
10 route de Chalency

Léopoldine

Photo : Catherine Boire

Salle Jean Genet
saison
2025
2026

Soutenu par

le Grand Autunois Morvan

BAM

MINISTÈRE DE LA CULTURE

SAÛNE-LOIRE

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

COUCHES

Autun Morvan

Billetaire

🇪🇺 Spectacle complet 🇪🇺



Newsletter à destination des élus du Grand Autunois-Morvan.
Vous recevez ce message car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion officielle.

[Se désinscrire](#)